Résolution sur l'urgence climatique et environnementale

2019/2930(RSP) - 28/11/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 429 voix pour, 225 contre et 19 abstentions, une résolution sur l’ urgence climatique et environnementale.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew et GUE/NGL.

Le Parlement a déclaré l’état d’urgence climatique et environnementale, estimant qu’une action immédiate et ambitieuse était essentielle pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 ºC et éviter une perte massive de biodiversité. Il s’est engagé à prendre d’urgence les mesures concrètes nécessaires pour lutter contre cette menace et la contenir avant qu’il ne soit trop tard, et a invité la Commission, les États membres ainsi que tous les acteurs mondiaux à en faire de même.

La nouvelle Commission a été instamment invitée à :

- évaluer l’incidence de toutes les propositions législatives et budgétaires pertinentes sur le climat ainsi que sur l’environnement, et à veiller i) à ce qu’elles soient pleinement alignées sur l’objectif consistant à limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5 °C et ii) à ce qu’elles ne contribuent pas à la perte de biodiversité;

- s’attaquer aux incohérences des politiques actuelles de l’Union en matière d’urgence climatique et environnementale, notamment par une réforme en profondeur de ses politiques d’investissement dans les domaines de l’agriculture, du commerce, des transports, de l’énergie et des infrastructures.

Prenant acte de sa responsabilité institutionnelle en matière de réduction de son empreinte carbone, le Parlement a proposé d’adopter ses propres mesures visant à réduire les émissions, y compris le remplacement de sa flotte par des véhicules à émission zéro. Il a invité tous les États membres à s’ accorder sur un siège unique pour le Parlement européen.